

25.10.2023

Présences

Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Claire Sertznig | Metty Scholtes ◀ conseillers

Rapport du conseil communal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), ouvre la séance du conseil communal.

Point supplémentaire :

Emprunt : modalités et caractéristiques.

L'emprunt de 12.000.000 euros a déjà été approuvé lors d'une précédente séance du conseil municipal. Monsieur Ralph WAGNER, du service financier, explique que, selon les indications du Ministère de l'Intérieur, un nouveau vote est nécessaire car les caractéristiques ne sont pas définies de manière suffisamment détaillée.

En conséquence, l'emprunt a été approuvé par le conseil municipal avec 9 voix pour et 2 voix contre.

1. Plan d'aménagement forestier pluriannuel 2024-2034

Monsieur Philippe FISCH, préposé forestier, présente le plan d'aménagement forestier pluriannuel 2024-2034 et donne des explications. La mise en œuvre éventuelle d'un cimetière forestier « op Fooscht », pourrait être réalisée durant cette période. Il explique en outre que, selon la nouvelle réglementation, il est désormais autorisé de déboiser 10 % de moins (réduction de 2800 m³ à 2000 m³) et que, par conséquent, moins de recettes seront enregistrées. Un accord du conseil communal est nécessaire pour pouvoir poursuivre la production de bois.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), s'enquiert des subventions possibles concernant le plan d'aména-

gement forestier. Monsieur Philippe FISCH, préposé forestier, explique que certaines subventions sont possibles, comme par exemple pour la protection des espèces et la remise en état de la forêt.

Le plan d'aménagement forestier 2024-2034 est approuvé à l'unanimité.

2. Plan de Gestion forestier annuel 2024

Monsieur Philippe FISCH, préposé forestier, donne des explications détaillées sur le plan de gestion forestier 2024.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), s'interroge sur le problème des sapins atteints par la maladie. Monsieur Philippe FISCH, préposé forestier, explique que tous les sapins atteints ont été éliminés.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande s'il existe une possibilité de réparer le revêtement du chemin de randonnée endommagé en direction d'Oberdonven au « Potaschberg ». La conseillère Liane FELTEN (CSV) se joint à son prédécesseur, car elle aussi apprécierait une telle amélioration. Le préposé forestier Philippe FISCH explique qu'il n'est pas prévu de refaire le revêtement du chemin de randonnée, car il est en fait souhaité que ce chemin soit le moins utilisé possible afin de laisser les animaux et la nature tranquilles ; il propose toutefois de dévier le chemin de randonnée.

Le plan de gestion forestier 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

3. École régionale de musique Grevenmacher

a) Organisation scolaire définitive 2023/2024.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Association des écoles de musique (AEM) - nomination des membres effectifs.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose les candidats suivants pour l'adhésion à l'AEM:

- Madame Martine COGNIOUL-LOOS, membre du conseil communal de la Ville de Grevenmacher,
- Monsieur LAURENT KASEL, membre du conseil communal de la commune de Biver,
- Monsieur Romain ASSELBORN, Directeur de l'École Régionale de Musique Grevenmacher,
- Monsieur Wolfgang THOMAS, professeur à l'École Régionale de Musique Grevenmacher.

Tous les candidats sont nommés à l'unanimité par le conseil communal.

4. Office social commun : Approbation du rapport de vérification du bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2021

Approuvé à l'unanimité.

5. Actes et conventions

a) Approbation d'un acte de vente.

L'acte de vente du terrain de la famille Schwall pour un montant de 790.000 euros est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Approbation d'un acte administratif.

Il s'agit d'un acte administratif conclu avec les services de l'État concernant deux parcelles situées « rue Kummert ». Monsieur Yves CHRISTEN, service technique, donne des explications.

La conseillère Carine SAUER (CSV) demande s'il s'agit d'une parcelle dans la « rue de Luxembourg ». Monsieur Yves CHRISTEN, service technique, répond par la négative.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) MEC asbl : approbation d'un avenant à la convention du 8 décembre 2020.

La conseillère Carine SAUER (CSV) donne des explications concernant le projet « Super Senior » et parle de « Lingolux », une nouvelle application mobile qui permet d'apprendre de nouvelles langues de manière interactive. L'échevine Monique HERMES (CSV), complète les explications de la conseillère Carine SAUER (CSV).

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

d) Approbation d'un contrat de bail.

Il s'agit d'un bail à ferme d'une parcelle située « an der Heck ».

Le contrat de bail est approuvé avec 10 voix. La conseillère Liane FELTEN (CSV) n'a pas pris part au vote, conformément à l'article 20 de la loi communale.

e) Approbation d'un contrat de location « Parking Réngmauer ».

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

6. Règlements communaux

a) Adaptation du règlement communal portant exécution des modalités du parking résidentiel secteur et zones.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne de brèves explications et passe la parole à Monsieur Yves CHRISTEN du service technique. Celui-ci donne des explications.

Actuellement, il y a 6 secteurs et 5 zones dans le système de stationnement résidentiel. Les résidents peuvent se garer gratuitement avec leur vignette de stationnement dans le secteur où ils habitent (maximum 48 heures) et 2 heures gratuitement avec leur vignette et leur disque blanc « carte horloge » dans les autres secteurs et zones. Les non-résidents peuvent se garer à des tarifs différents dans les différentes zones et secteurs.

Des propositions d'adaptation du règlement communal sont présentées par Monsieur Yves CHRISTEN, service technique :

- Suppression de la « carte horloge ».
- A l'exception des parkings de la Place du Marché et de la « Schiltzeplatz », chaque habitant muni d'une vignette de stationnement peut se garer gratuitement sur tous les emplacements désignés (maximum 48 heures).
- Première vignette : gratuite, deuxième vignette : 30 euros, troisième vignette : 50 euros.
- Mise à disposition de places de stationnement supplémentaires pour les résidents disposant d'une vignette de stationnement.
- Suppression de la possibilité d'apposer plusieurs plaques d'immatriculation sur une vignette.

Ces adaptations permettent de simplifier l'utilisation du système de stationnement résidentiel. De plus, il se laisse mieux et plus efficacement contrôler par les agents municipaux.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, remarque que le règlement sur les taxes doit également être adapté à ce sujet.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) remercie Monsieur Yves CHRISTEN pour ses explications précises.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se réjouit du fait que plusieurs propositions de la Commission de circulation aient été intégrées dans les adaptations. Il estime néanmoins qu'il est trompeur de continuer à mentionner des secteurs et des zones pour la vignette de stationnement uniforme, alors qu'il est possible de se garer partout avec la vignette de stationnement. Il serait plus convivial de ne mentionner ni secteur ni zone. Par ailleurs, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) propose de fixer le tarif de la deuxième vignette de stationnement par ménage de manière identique dans les différents secteurs et d'introduire une quatrième vignette de stationnement par ménage.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), explique que la Ville de Grevenmacher, contrairement à d'autres communes, propose des vignettes de stationnement à des prix avantageux.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande s'il était possible d'introduire la réglementation existante concernant le stationnement des camionnettes, telle qu'elle est en vigueur dans le secteur « Pietert », sur l'ensemble du territoire communal. M. Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, salue cette idée. La conseillère Liane FELTEN (CSV) soulève le fait qu'il ne s'agit pas seulement des camionnettes, mais que les véhicules de la catégorie « monospaces » et « pickups » posent également un problème.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), va se renseigner s'il est juridiquement possible de prévoir la vignette de stationnement sans indication des secteurs.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer que pour les agents municipaux, une mention de secteur ou de zone sur la vignette de stationnement n'est pas forcément nécessaire pour les contrôles.

Mme Martine COGNIUOL-LOOS (CSV), conseillère, propose que les minibus (et non les monospaces) soient également inclus dans les règlements.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer que certaines mesures ont déjà été prises concernant la problématique des bus.

A ce sujet, le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) fait remarquer que le sujet est délicat. Si l'on est par exemple propriétaire d'un monospace, on n'est pas autorisé à utiliser le parking libre devant sa porte. Quand est-ce qu'il s'agit d'un véhicule privé et quand est-ce qu'il s'agit d'une camionnette, souhaite savoir le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP).

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) ajoute que le problème est concret car, par exemple, des entreprises de construction mettent à disposition de leurs collaborateurs des camionnettes ou des véhicules de service pour un usage privé. Lorsqu'il s'agit d'un service d'urgence, comme par exemple pour les collaborateurs de CREOS ou de la POSTE, il faudrait créer une vignette dérogatoire pour qu'ils puissent stationner gratuitement leurs véhicules de service.

Monsieur Yves CHRISTEN, service technique, fait remarquer que cette demande n'est pas facile à mettre en œuvre et qu'elle doit être approuvée par le Ministère des Transports. De plus, il ne faut pas oublier que de l'extérieur, il n'est pas forcément possible de savoir dans quelle catégorie un véhicule est immatriculé. Il est souvent impossible de savoir s'il s'agit d'une camionnette ou d'une voiture familiale sans consulter les papiers du véhicule.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si les modifications apportées au règlement communal abrogeraient le fait que les camionnettes ne peuvent pas se garer dans le secteur PIE. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) répond par la négative, étant donné que les secteurs sont maintenus.

M. Claude WAGNER (DP) déplore la situation de stationnement près du bain en plein air de la Ville de Grevenmacher. Par temps ensoleillé, de nombreux visiteurs se rendent à la piscine publique, ce qui entraîne un parking bondé. Il faudrait trouver une solution.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'en cas d'alerte à la chaleur et de nombreux visiteurs, une signalisation est mise en place et les agents municipaux contrôlent la circulation sur le parking, même les week-ends. Cet été, cela a très bien fonctionné.

Les adaptations au règlement communal sont adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

b) Adaptation du règlement-taxe afférent au règlement de la circulation (parking résidentiel).

Adopté unanimement.

c) Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Adopté unanimement.



7. Subsidies

- a) Amicale Foyer Pietert (produit de l'action « blind date with a book ») : 1.845.-€. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- b) De Leederwon asbl (don de fin d'année) : 300.-€. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- c) Médecins sans frontières : 50.-€. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.
- d) Camp régional des jeunes sapeurs-pompiers de la région Est : 200.-€. Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

8. Concessions cimetièrre

Trois prolongations et une renonciation ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.



9. Présentation du calendrier des manifestations du nouveau centre culturel

Le City Manager Tom SCHARTZ, présente les différentes propositions de manifestations pour l'année à venir et explique les différentes catégories concernant les tarifs.

Pour chacune des trois catégories de sièges, un tarif standard est proposé ainsi que des tarifs réduits pour les étudiants et le « Kulturpass ».

Il y aura une grande variété de concerts classiques et modernes, de représentations théâtrales, de comédies musicales, d'opéras, d'opérettes, etc. Le couronnement de la reine du vin du Luxembourg en 2024 constituera le coup de départ et le premier point fort. Une brochure contenant toutes les informations nécessaires sera éditée à des fins promotionnelles, explique le City Manager Tom SCHARTZ.

La conseillère Martine COGNILOUL-LOOS (CSV) salue le programme établi par le City Manager, qui est très varié et qui attirera certainement des gens de toute la région et au-delà des frontières.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) ajoute que l'on souhaite promouvoir l'accessibilité culturelle dans les zones rurales. Les prochaines étapes consisteront à créer un logo propre au centre culturel et à engager un technicien de scène et un concierge.

La conseillère Tess BURTON (LSAP), s'interroge sur la possibilité d'organiser des conférences nationales et internationales dans le nouveau centre culturel. Il faudrait également réfléchir à une collaboration avec d'autres centres culturels afin de créer des synergies. Le City Manager Tom SCHARTZ explique que cela est prévu et que c'est pour cette raison que l'on adhère à l'Alliance musicale, à l'AIPC (association internationale des centres de congrès) et au Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux. Une étroite collaboration avec le théâtre de Trèves est également prévue.

10. Informations du collège échevinal

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe

- 08.11.2023 : Réunion d'information concernant l'extension des infrastructures scolaires.
- 09.11.2023 : Réunion d'information concernant le classement de la « rue de Wecker » en zone 30. Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si les habitants du « Grueweréck » recevront également une invitation à la réunion d'information, ce que l'échevin Marc KRIER (déj gréng) confirme.

Monique HERMES (CSV), échevine, informe :

- Le classement de la sélection des tableaux Seimetz, qui a été soumis au ministère, a été refusée.
- L'année prochaine, les artistes suivants seront particulièrement mis en valeur : Steffen, Seimetz, Blannen Theis et Georgely.
- Le 15 novembre 2023, une conférence illustrée, organisée par la section « Ons Jongen », aura lieu à 15 heures à l'église.

- L'Amicale Foyer Pietert organise pour la première fois des « fenêtres de l'Avent ». Le 19.12.2023, la bibliothèque communale y participera également.

L'échevin Marc KRIER (déj gréng)

- présente le projet « Lëtzebuerg lieft Sport ». Une réunion de lancement était prévue au programme de la commission des sports le 25 octobre 2023. Il s'agirait de promouvoir l'activité physique au niveau communal. Grevenmacher serait l'une des premières des quatre communes à pouvoir participer à ce projet.

11. Questions au collègue échevinal

Conseillère Martine COGNILOUL-LOOS (CSV) :

- Les stations « Chargy » près du centre culturel ont été enlevées. Sont-elles prévues à d'autres endroits ? L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe que les stations seront remises à leur place initiale.

Conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- Le CRIAJ aurait quelques réclamations techniques qu'ils ont déjà présentées à l'administration communale, mais sans succès comme par exemple un problème de connexion wifi à la maison des jeunes.

Monsieur Yves CHRISTEN, service technique, explique que cela ne dépend pas de l'administration communale, mais d'une entreprise externe.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), confirme ce point.

Conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- Les étudiants employés au bain en plein air sont libérés en cas de mauvais temps, mais leur salaire serait alors réduit, car selon leur contrat, les étudiants sont payés à l'heure. Pourquoi les services des étudiants concernés ne sont-ils pas utilisés à d'autres fins ?

M. Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, explique que le personnel du bain en plein air travaille également en cas de mauvais temps, mais que les étudiants en sont exclus, car il n'y a alors pas de travail à effectuer. Si les étudiants du bain en plein air ne sont pas employés ailleurs, c'est parce que les autres services de l'administration communale emploient déjà souvent des étudiants.

Conseillère Carine SAUER (CSV) :

- transmet le feedback selon lequel le bain en plein air est très propre et le personnel est toujours poli.
- « Hellëf doheem » dispose d'un « dispensaire » à Grevenmacher. On peut s'y rendre avec une ordonnance médicale et sur rendez-vous pour recevoir les soins infirmiers dont on a besoin.
- Les « give boxes » donnent une impression de propreté. La conseillère Carine SAUER (CSV) propose de publier une annonce dans le bulletin communal, dans laquelle on propose aux utilisateurs d'être respectueux.
- Il faudrait faire plus de publicité pour le parking situé au centre dans les médias sociaux. De nombreux visiteurs ne savent pas qu'il y a un parking souterrain à Grevenmacher.
Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), explique

que des panneaux indiquant les possibilités de stationnement à Grevenmacher sont en cours de réalisation.

Conseil Patrick FRIEDEN (DP) :

- Dans la « rue des Bateliers », en face de la banque Raiffeisen, un parterre a été aménagé pour planter un arbre. Cela rend difficile l'accès des automobilistes au parking de la banque. Au sein du groupe de travail qui a élaboré ce projet, il a cependant été décidé que le parterre devait être déplacé. Il demande pour quelle raison il n'a pas été tenu compte des indications et des déclarations du groupe de travail.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), rappelle les demandes du groupe de travail et partage l'avis du conseiller Patrick FRIEDEN (DP). Monsieur Yves CHRISTEN, service technique, est chargé de la réalisation et du réaménagement du parterre.

Conseiller Claude WAGNER (DP) :

- Concernant les taxes sur l'eau, il existe un tarif plus avantageux pour le secteur HORESCA. A Grevenmacher, 9 restaurants sont concernés. Cependant, les immeubles d'habitation qui abritent un restaurant n'ont qu'un seul compteur d'eau. Le syndic se voit néanmoins facturer le tarif d'eau « normal » pour les ménages. Comment pourrait-on satisfaire les restaurateurs ?

M. Yves CHRISTEN, service technique, est d'accord avec le conseiller Claude WAGNER (DP) et explique que cette problématique existe dans toutes les villes. Une solution au problème ne serait toutefois pas encore trouvée.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) charge le service technique de la Ville de Grevenmacher de prendre contact avec la Ville de Luxembourg afin de trouver une éventuelle solution au problème.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer qu'il devrait y avoir une possibilité pour les restaurateurs de prouver leur consommation d'eau à l'aide d'un compteur d'eau séparé afin d'obtenir le tarif le plus avantageux.

- La station d'épuration semble produire de l'énergie de manière abondante. Ne pourrait-on pas redistribuer cette énergie au « Kulturhuef » ou au bain en plein air ?

M. Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, explique qu'il ne s'agit que de pics et que la station d'épuration sera équipée d'installations supplémentaires qui utiliseront l'énergie excédentaire.